

LE JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN
N° 10000
Paris, le 20 décembre 1933
TOME 10000
N° 10000
Abonnement annuel 10 francs
Abonnement mensuel 1 franc

DEMAIN MATIN
L'avenir des Roubaix-Tourcoing
sera imprimé en
CARACTÈRES NEUFS

La doctrine de Monroe
Lorsque vers la fin du premier quart du siècle, les possessions espagnoles de l'Amérique se révoltèrent contre la métropole, on peut dire, en un instant, que certaines puissances européennes, et notamment l'Angleterre, ne cherchèrent à profiter du bouleversement général pour se créer de nouvelles colonies sur le sol du Nouveau-Monde.

Pour empêcher cette éventualité, le président des États-Unis, Monroe, fit alors une déclaration solennelle, qui est restée célèbre sous le nom de doctrine de Monroe.

En voici le texte :
« Nous devons à notre bonne foi, aux relations amicales qui existent entre les États-Unis et les puissances européennes, de déclarer que nous considérons toute tentative de leur part d'étendre leur système politique par le contrôle de quelque territoire dans les Amériques, comme dangereuse pour notre tranquillité et pour notre sécurité. Et ce qui concerne les colonies et les dépendances actuelles des puissances européennes, nous ne sommes pas disposés à nous intervenir dans leurs affaires. Mais, quant aux pays qui ont proclamé leur indépendance, nous n'acceptons pas que ces puissances européennes aient le droit de réoccuper ces pays ou de leur imposer un gouvernement étranger. C'est pour maintenir intact le principe de l'Amérique aux Américains que les États-Unis se trouvent engagés dans une guerre fratricide entre deux groupes de même origine et de même sang. L'opinion européenne était peu préparée à un aussi grand événement. Les querelles belleguerres du président Cleveland ont produit dans toutes les chancelleries l'effet d'un coup de foudre, et le Foreign-Office de Londres ne semble pas en avoir été étonné. Le conflit pendant entre l'Angleterre et la Vénézuéla traitait depuis assez longtemps déjà. Il s'agit d'une contestation de frontières qui pouvait être aisément franchie par un arbitrage, si l'Angleterre avait les renseignements qu'elle possède sur ce point. Mais nous ne pouvons oublier non plus que son attitude agressive dans les différends orientaux monarcaux, hier encore, des plus redoutables complications. L'Italie engagée dans l'aventure abyssinienne, l'Angleterre occupée à se défendre contre les révoltes indiennes, et la qualité romaine l'Europe; ce sont les nombreuses ombres qui apparaissent du côté de l'Orient momentanément dérangées. Le conflit anglo-américain n'aigrit-il pas en d'autre sens, que nous devrions encore avoir gré aux États-Unis de leur avoir prouvé. »

Malgré toutes les difficultés qu'il a pu nous créer, et l'hostilité qu'il nous a manifestée, nous ne pouvons pas que l'Angleterre a toujours marché avec la France à la tête de la civilisation et des idées libérales, et nous devons être satisfaits de la façon dont elle se comporterait atteinte à sa grandeur et à sa prospérité.

Malgré toutes les difficultés qu'il a pu nous créer, et l'hostilité qu'il nous a manifestée, nous ne pouvons pas que l'Angleterre a toujours marché avec la France à la tête de la civilisation et des idées libérales, et nous devons être satisfaits de la façon dont elle se comporterait atteinte à sa grandeur et à sa prospérité.

Malgré toutes les difficultés qu'il a pu nous créer, et l'hostilité qu'il nous a manifestée, nous ne pouvons pas que l'Angleterre a toujours marché avec la France à la tête de la civilisation et des idées libérales, et nous devons être satisfaits de la façon dont elle se comporterait atteinte à sa grandeur et à sa prospérité.

Malgré toutes les difficultés qu'il a pu nous créer, et l'hostilité qu'il nous a manifestée, nous ne pouvons pas que l'Angleterre a toujours marché avec la France à la tête de la civilisation et des idées libérales, et nous devons être satisfaits de la façon dont elle se comporterait atteinte à sa grandeur et à sa prospérité.

L'AFFAIRE ARTON

LES PAPIERS DE DUPAS

Un pensionnat maillé
Nous disons hier que M. Brizard, commissaire de police avait fait saisir, sur un pensionnat qu'avait fréquenté M. Dupas et sur un appartement qui le servait de bureau, des lettres et des papiers de M. Dupas, dont nous avons dit hier qu'ils étaient de nature à révéler des faits de nature à compromettre M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

Le dossier de M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Dupas à M. Brizard, dans ce dossier, il y a des lettres de M. Brizard à M. Dupas.

'Au Sénat

Les droits sur les boissons

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

LES SOCIÉTÉS AGRICOLES

du Nord et du Pas-de-Calais

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

La commission sénatoriale des boissons, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

Echos et Nouvelles

Un cours criminel de Londres vient de condamner 7 ans de travaux forcés, un certain Henry James, pour avoir écrit des lettres de menace, tentant de tuer un ministre.

Commission des Douanes

La commission des douanes, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.

LES PERCEPTEURS

La commission des douanes, après avoir entendu M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, a adopté à l'unanimité des conclusions qui ont été adoptées par le Sénat.